

Animateur de tourisme local

RNCP17782 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
JMSA FORMATION CONSEIL	38909782500043	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

A partir de l'analyse du contexte territorial, l'animateur(trice) de tourisme local contribue à la conception et à l'animation d'actions de développement touristique.

Dans le cadre d'un plan global de développement touristique, il (elle) suscite des projets d'animations territoriales. Il (elle) accompagne les prestataires impliqués, au niveau technique et logistique, contribue à créer et animer un partenariat entre les acteurs locaux et à mettre leurs prestations en marché par la réalisation d'une offre de produits composés. Il (elle) contribue à l'organisation et l'animation de manifestations événementielles. Il (elle) concourt à la visibilité numérique du territoire ainsi qu'à la promotion et à la communication touristique dans les médias. Il (elle) agence et assure l'animation d'espaces d'accueil et d'information touristiques, tant permanents que ponctuels tels que foires et salons.

Il (elle) exerce ses activités dans tout organisme ayant pour mission la mise en valeur touristique d'un territoire ou l'exploitation d'un site ou d'une offre touristique. Ces organismes peuvent être des collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre directe de leur « compétence tourisme » tels un office du tourisme, le service tourisme d'une communauté de communes, le pôle tourisme d'un parc naturel régional, une station, une maison de pays, les agences de développement touristique départementales (ADT) ou les comités régionaux du tourisme (CRT) ;

L'exercice de l'emploi peut également se faire au sein d'organismes de type associatif bénéficiant d'une délégation de mission de service public d'une commune ou d'une intercommunalité comme la plupart des offices de tourisme. Ils peuvent être de type associatif à vocation d'animation locale et de loisirs tels que les syndicats d'initiatives, les comités des fêtes, les associations de protection et de valorisation du patrimoine local, les associations d'animation culturelle, sportive ou scientifique gérant des équipements ou des sites publics ou privés d'intérêt général ou à vocation commerciale tels que châteaux, maisons d'écrivain, fortifications, édifices religieux, parcs, musées, centres d'interprétation, voire une agence réceptive ou événementielle.

Sur le terrain, l'animateur(trice) de tourisme local représente sa hiérarchie et est responsable des missions qui lui sont confiées. Il (elle) est autonome dans l'exécution des actions qui lui sont dévolues.

L'emploi s'exerce sous l'autorité d'un(e) agent(e) de développement, d'un(e) directeur(trice), ou d'un(e) élu(e) territorial(e) ou associatif(ve).

Les contacts avec les prestataires, les partenaires ou les clients étrangers sont fréquents dans le cadre de l'emploi ; dans ces cas, la langue commune utilisée est l'anglais.

Il (elle) est fréquemment appelé(e) à se déplacer sur son territoire pour y rencontrer les différents prestataires et partenaires.

Ses horaires de travail peuvent varier en fonction du type d'action menée y compris en soirées ou le week-end.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Organiser l'offre touristique d'un territoire

Assister les acteurs locaux publics et privés dans la valorisation de leurs projets touristiques.

Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire.

Organiser des manifestations touristiques à caractère événementiel.

2. Participer à la compétitivité numérique d'un territoire touristique

Réaliser des contenus éditoriaux touristiques pour une diffusion en ligne.

Développer par le web la réputation touristique.

Contribuer au déploiement des outils numériques mobiles.

3. Assurer la promotion touristique d'un territoire

Animer un espace de promotion et d'information touristiques.

Réaliser des actions de communication dans la presse et les médias.

Blocs de compétences

RNCP17782BC01 — Organiser l'offre touristique d'un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Assister les acteurs locaux publics et privés dans la valorisation de leurs projets touristiques.

Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire.

Organiser des manifestations touristiques à caractère événementiel.

RNCP17782BC02 — Participer à la compétitivité numérique d'un territoire touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des contenus éditoriaux touristiques pour une diffusion en ligne.

Développer par le web la réputation touristique.

Contribuer au déploiement des outils numériques mobiles.

RNCP17782BC03 — Assurer la promotion touristique d'un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Animer un espace de promotion et d'information touristiques.

Réaliser des actions de communication dans la presse et les médias.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité concerné est celui de l'organisation, de l'animation et de la promotion du tourisme local. Les organismes publics ou privés souvent associatifs de ce secteur prennent en charge l'organisation, la mise en marché et la promotion de l'offre touristique d'un territoire ou d'un site, fédèrent et accompagnent les réseaux de prestataires autour de projets de développement, d'élaboration de produits touristiques composés sur la base des ressources touristiques du territoire. Ils initient des manifestations événementielles et participent à leur organisation afin de favoriser la fréquentation touristique du territoire et la contribution des visiteurs à l'économie locale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé de promotion touristique - conseiller en séjours en organismes de tourisme local - animateur de station - animateur de territoire - animateur en espace rural - animateur tourisme et patrimoine - agent de pays - animateur de

pays - coordonnateur de site

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31080

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17782/>